

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 vient

appuyer les engagements climatiques et de développement durable du gouvernement du Québec. Il place les entreprises agricoles au cœur de l'action et du développement économique.

Il leur offre un ensemble de possibilités pour accélérer, d'ici

2030, l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales.



5 OBJECTIFS ET 8 INDICATEURS CLÉS

OBJECTIFS	INDICATEURS et cibles d'ici l'année 2030
 1. Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement	<p>1.1 Réduction de 500 000 kilogrammes de pesticides de synthèse vendus</p> <p>1.2 Réduction de 40 % des risques pour la santé et l'environnement</p>
 2. Améliorer la santé et la conservation des sols	<p>2.1 75 % des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures</p> <p>2.2 85 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus</p>
 3. Améliorer la gestion des matières fertilisantes	<p>3.1 Réduction de 15 % des apports de matières fertilisantes azotées sur les superficies en culture</p>
 4. Optimiser la gestion de l'eau	<p>4.1 Amélioration de l'indice de santé benthos des cours d'eau dégradés d'une classe ou de 15 unités</p> <p>4.2 Réduction de 15 % de la concentration en phosphore total des cours d'eau</p>
 5. Améliorer la biodiversité	<p>5.1 Doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité</p>